

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/10/2025 - 26350 - 2018 B 00388 - 833 261 399 - A LA FRANCAISE

26350

A LA FRANCAISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc
R.C.S. Versailles B 833 261 399
(la « Société »)

n° de
dépôt



n° de
gestion

3 OCT. 2025 18B 388

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

25108234

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président d'affecter le déficit de l'exercice soit <2 012,82> euros de la façon suivante :

- AU REPORT A NOUVEAU

<2 012,82> €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Clément GENIN

1 AVENUE HUGUIER - 78530 BUC
Tél : +33 (0)6 99 06 99 88
Siret 833 261 399 000 12 - APE 4778G

68502

A LA FRANCAISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc
R.C.S. Versailles B 833 261 399
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le 30 juin à 17h,

Les associés de la société A LA FRANCAISE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 1 avenue Huguier – 78530 Buc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 833 261 399, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation régulière du Président de la Société (l'« **Assemblée** »).

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Clément GENIN, en sa qualité de Président de la société (ci-après le « **Président** »).

Monsieur Max BAYLE est désigné Secrétaire de séance, (ci-après le « **Secrétaire de séance** »).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Secrétaire de séance, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent ensemble le quorum requis pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Le Président, en conséquence, constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1° les statuts de la Société ;
- 2° la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- 3° la feuille de présence certifiée exacte par le Président ;
- 4° les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 5° le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société, la liste des associés, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;*
- *Quitus donné au Président de la Société de sa mission et de sa fonction ;*
- *Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;*
- *Examen et approbation sur l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'associés.

Le Président décrit et commente l'activité de l'exercice 2024.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2024 du Président et la lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir un déficit net comptable de <2 012,82> euros.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée **prend acte** qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé,

En conséquence, **donne quitus** au Président de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2024 du Président et lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de <2 012,82> euros, au poste « Report à Nouveau » pour <2 012,82> euros.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Examen et approbation desdites conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée,

Prend acte de l'absence de convention relevant des dispositions de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

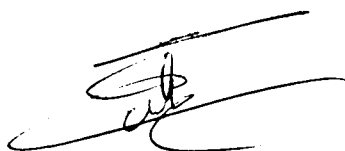
* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président

Monsieur Clément GENIN



Le secrétaire de séance

Monsieur Max BAYLE

 3

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	55 535	41 786	13 749
TOTAL I (5)	55 535	41 786	13 749

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	25 989		25 989
Créances autres (3)	80		80
Disponibilités	15 150		15 150
Charges constatées d'avance	3 000		3 000
TOTAL II	44 219		44 219
TOTAL GENERAL (I + II)	99 754	41 786	57 968

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

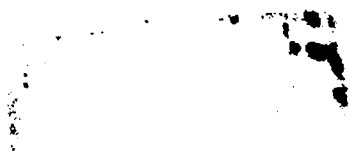
Capital social ou individuel			1 000
Report à nouveau			19 142
Résultat de l'exercice			-2 013
TOTAL I			18 129

3 - Dettes (4)

Emprunts et dettes assimilées			38
Fournisseurs et comptes rattachés			10 613
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		5 306	23 865
Comptes courants d'associés			5 323
TOTAL III			39 839
TOTAL GENERAL (I + II + III)			57 968

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	0	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires		4 844
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	32 856	79 742
Autres produits				12 250
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				96 836
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				4 523
				41 207
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier	0	
		dont crédit-bail immobilier	0	
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE	1 028	1 028
Rémunérations du personnel				31 573
Charges sociales				13 643
Dotations aux amortissements				8 950
		dont amortissement du fonds de commerce	0	
Dotations aux provisions				0
Autres charges				0
Total des charges d'exploitation (II)				100 924
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-4 088
		Produits financiers (III)		0
		Produits exceptionnels (IV)		2 410
Produits et charges divers		Charges financières (V)		0
		Charges exceptionnelles (VI)		335
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				-2 013

B - RÉSULTAT FISCAL

				2 013
				2 013
Déficits antérieurs reportables		87 188	dont imputés sur le résultat	

1000